

La Fédération CNOS-FAP aujourd'hui

L'originalité de la contribution de la Congrégation salésienne et de son fondateur dans le domaine de la formation professionnelle consiste dans:

- son éducation qui vise au développement intégral de la personnalité du jeune apprenti;
 - la promotion des compétences professionnelles;
 - la maturation éthique et socio-politique en vue de la formation de l'honnête citoyen.
- (le Père Egidio Viganò, Recteur Majeur des Salésiens, 1988).

En Italie, l'engagement des Salésiens pour la formation professionnelle a toujours été vif et en constant renouvellement afin de répondre aux besoins changeants de la vie sociale, économique et politique. Le 9 Décembre 1977, les Salésiens ont choisi, à travers la création de la Fédération Nationale "CNOS-FAP" - Centre National des Œuvres Salésiennes/ Formation mise à jour professionnelle la Fédération CNOS-FAP National - l'instrument d'une Association de droit civil afin de promouvoir, gérer, renouveler leur engagement à la formation professionnelle. Avec la loi 845/ 78 (**Legge Quadro nazionale 845/78**) a été reconnu au système de formation professionnel italien **sa caractéristique fondamentale, celle d'être «pluraliste»** une caractéristique très actuelle et nécessaire pour le système de formation. Une formation professionnelle purement technique, limitée aux aspects spécialisés, a une efficacité pédagogique qui n'est pas suffisante surtout quand elle s'adresse aux jeunes (formation professionnelle initiale) et quand elle prétend de ne pas être une simple «formation». La loi 845/ 78, par conséquent, se place dans la vision de la «**culture professionnelle**», une vision qui inclut la capacité critique de dominer le travail et de devenir protagoniste du propre projet de vie. Les Associations prévues par la loi 845/ 78 ont été stimulées à développer des **offres de formation** spécifiques, véritables cartes de référence pour le développement de projets de formation spécifiques. Voici les étapes fondamentales:

- **Art. 3. (Pouvoirs et fonctions des régions).**

Les régions exercent, conformément à l'article 117 de la Constitution, le pouvoir législatif dans le domaine de l'orientation et de la formation professionnelle en conformité avec les principes suivants:

- c) organiser le système de formation professionnelle en développant des initiatives publiques et en respectant la multiplicité des offres de formation;

- **Art. 4 (Domaines d'intervention).**

Les régions, selon les buts et les principes énoncés dans les articles précédents, réglementent avec leurs lois:

- h) la formation et la formation continue du personnel qui travaille dans les activités de formation professionnelle dans la région, en respectant la présence des différentes offres de formation, à condition qu'ils soient prévues par la programmation régionale, à travers des initiatives directes ou des conventions avec les universités ou d'autres institutions scientifiques et de recherche publiques ou privées.

- **Art. 5. (Organisation des activités).**

Les régions, conformément aux dispositions des programmes de développement régionaux, préparent des programmes pluriannuels et des plans annuels pour la mise en œuvre des activités de formation professionnelle. La mise en œuvre des programmes est réalisée:

- a) directement dans les établissements publics, en agissant, si nécessaire, leur ajustement structurel et fonctionnel afin d'atteindre les objectifs du plan; b) par convention, dans les structures des organisations démocratiques et nationales des travailleurs indépendants et autonomes, des entrepreneurs ou des associations de formation, des entreprises ou du mouvement coopératif.

- **Art. 7 (Programmation didactique).**

Les régions établissent la programmation didactique des activités de la formation professionnelle. Les programmes, qui doivent être fondés sur la polyvalence, la continuité et la nature organique de la formation, doivent être capables de s'adapter aux besoins locaux et assurer le plein respect de la diversité des branches de l'enseignement.

La Fédération CNOS-FAP a donné lieu à des études, des recherches et des réflexions sur l'expérience, a ainsi élaboré un patrimoine culturel et organisationnel adressé à tout ceux qui se soucient de la formation professionnelle pour les jeunes et les adultes.

URL di origine: <https://cnos-fap.it/node/33550>